

renaud dulong¹

L'accomplissement de l'autorité dans une intervention de la police

Une séquence du film *Faits divers*²

Dans un couloir d'immeuble, trois policiers arrivent devant la porte d'un logement, accompagnés d'une femme d'origine maghrébine. Le chef frappe à la porte, mais la personne située de l'autre côté - son accent manifeste qu'elle aussi est étrangère - refuse d'ouvrir en l'absence du locataire en titre :

voix féminine en provenance de l'appartement :
- qui est-ce ?

policier : - c'est la police, madame

voix : - je vais ouvrir lorsque monsieur Ringuin vient

policier : - comment ?

voix : - je vais ouvrir lorsque monsieur Ringuin va venir tout à l'heure là

policier : - non, écoutez ! c'est la police, entrouvrez simplement la porte et vous verrez que c'est la police

voix : - elle va venir dans quinze minutes monsieur

policier : - qui ?

voix : - monsieur Ringuin

policier : - non mais écoutez madame c'est la police ouvrez

(sanglots de la femme accompagnant les policiers)

voix : - mais pourquoi je vais ouvrir

policier : - mais parce que je vous le demande madame

L'insistance du policier, et l'obstination de l'occupante à ne pas ouvrir avant l'arrivée de monsieur Ringuin, prolongent cet épisode jusqu'à ce qu'un voisin de palier ouvre sa porte, pour offrir son aide : «attendez, elle va vous ouvrir». Mais aussitôt la jeune femme accompagnant les policiers lui cherche querelle :

femme : - eh bien voilà ! c'est le complice, en plus

policier : - non madame; il n'y a pas de complice ici, attendez, attendez

voisin : - doucement vous !

policier : - monsieur s'il vous plaît !

voisin : - elle vient chez moi, elle a fait mal à ma femme, vous croyez, comme une sauvage

policier : - non mais, hé ! attendez monsieur, pour l'instant, il suffit simplement que la dame ouvre, euh pour l'instant, il y a pas de problème, hein ?

Le voisin tente donc de parler à l'occupante de l'appartement : «Hélène, c'est la police qui est là». Profitant du silence qui suit, la jeune femme adresse en direction de cette Hélène une invective «tu iras en prison, ma grande, toi !», à laquelle le voisin

réplique, ce qui enclenche une dispute entre eux :

voisin : - pourquoi ? c'est elle qui garde, qui est responsable de la petite

femme : - j'ai le droit de voir ma fille, grand père !

policier (sa voix est couverte par celle de la femme) : - attendez, attendez...

voisin : - pourquoi vous venez pas prévenir votre mari quand il est là

femme : - j'ai le droit de pas venir quand il est là parce qu'il m'a tabassé l'autre jour

voisin : - non c'est parce que vous le méritez vous le méritez

policier (parlant en même temps que le voisin) :

- calmez vous, monsieur

voisin : - au lieu de mettre chacun du vôtre, vous essayez de foutre la pagaille

femme : - ben dis donc ! chapeau grand père !

voisin : - oui oui

policier : - Madame, madame, madame, s'il vous plaît, eh calmez vous, et pour l'instant, calmez vous hein !

Finalement, c'est un des collègues du policier qui aide celui-ci à mettre fin à l'altercation : sortant une fiche de sa poche, il se place entre les deux adversaires et fait face à la jeune femme; il la sépare ainsi du voisin qui reprend avec le premier policier sa médiation pour faire ouvrir la porte... A la fin de la séquence, Mr Ringuin arrivera par le couloir, tandis que la personne située à l'intérieur ouvrira enfin la porte.

L'étude sociologique de la séquence

Lorsqu'on regarde cette séquence, on est pris par l'intrigue, pressé d'arriver au fond du litige dont cette scène apparaît comme un préalable. Cet épisode ne semble pas présenter d'autre intérêt que celui d'illustrer les difficultés de la police à obtenir la collaboration de certaines personnes à leur travail. Habituellement les sociologues ne s'intéressent à ce type de données que pour faire un commentaire, par exemple sur la légalité de l'intervention, pour reconstituer la stratégie du responsable policier, etc.

¹ Ce texte reprend pour une grande part un rapport de recherche rédigé avec Marc Relieu. Voir dans la bibliographie sa publication sur cette recherche.

² Un film de Raymond Depardon, appartenant au genre «cinéma du réel» (1983). Ce film a été réalisé à partir d'enregistrements de l'activité d'une brigade de police. La séquence étudiée ne présente pas de discontinuité dans la prise de vue.

Un groupe de chercheurs³ s'est réuni une quinzaine de fois pour examiner les cinq premières minutes de la séquence, chaque séance étant préparée par un travail d'analyse d'un aspect particulier de ces données ou par le problème posé par leur interprétation. En gros le but de leur entreprise était d'explicitier certains des procédés utilisés par les protagonistes agissant devant la caméra pour produire cette interaction, en sorte qu'elle puisse être racontée comme on vient de le faire. Ils se sont posés des questions du genre : peut-on décider si la qualité de policier des personnes en uniforme a été ratifiée par les autres personnes ? Comment le policier intervenant a-t-il réussi à maintenir l'attention sur ce problème d'ouverture de porte, malgré toutes les éventualités de dérapage vers un autre thème ? ... Mais avant tout, une question traduisant l'unique phénomène social que Garfinkel propose comme objet de la sociologie : comment les personnes qu'on voit à l'écran s'y sont prises pour produire à nos yeux l'évidence d'une configuration intelligible, descriptible comme intervention de la police au domicile d'une personne qui ne veut pas ouvrir sa porte ?

Un tel effort collectif d'analyse appelle justification, car, en s'acharnant ainsi sur ce sens premier, évident, les chercheurs peuvent paraître suspecter la naïveté des autres spectateurs, la compétence de tout un chacun à voir la scène comme quelque chose d'intelligible par n'importe qui.

Le premier regard «glisse» sur la séquence. De même les scènes quotidiennes de notre vie sociale sont bien rarement l'objet d'une analyse rétrospective minutieuse. On n'a généralement pas de raison de s'attarder sur le détail des pratiques, sur des accomplissements minuscules, des éléments certes visibles - puisque produits par les participants - mais sans qu'on y prête habituellement attention. Entre autres choses, on prend rarement garde aux gestes qui accompagnent les propos d'un interlocuteur, même s'ils ont contribué à permettre de saisir le sens des expressions. Or de tels micro-événements - telle est l'idée qui commande notre analyse - ont de l'importance : en les accomplissant, les participants soutiennent le cours de leur interaction, contribuent à en faire cette séquence qu'on a pu filmer et qu'on peut visionner en y reconnaissant une scène réelle, compréhensible, descriptible.

Lorsqu'on regarde - en la visionnant à plusieurs reprises - la séquence du film sous cet angle, on «découvre» une infrastructure à l'aplomb de ce qu'a perçu un premier regard. Tout se passe comme si des

actions, voire d'autres séquences, infimes, venaient s'intercaler entre les épisodes du scénario pour les «lier» - leur donner du «liant» -, les doter d'un aspect naturel et d'un sens évident. Ces micro-pratiques sont visibles, elles ne sont pas inventées par les chercheurs; ceux-ci les «découvrent» par un examen des détails de l'enregistrement. Cet ordre de phénomènes n'accrochant pas le premier regard, leur identification et leur caractérisation nécessite d'étudier la séquence image par image, de transcrire la succession des échanges verbaux, de prêter une attention particulière aux mouvements corporels...

Pour illustrer ceci, décrivons brièvement une coordination des conduites exemplifiant la participation des corps à l'organisation sociale de la scène. L'arrivée du voisin est précédée d'un bruit de serrure qui annonce l'ouverture de sa porte. Ce bruit est perçu visiblement comme un élément de la situation par le groupe situé près de la porte qu'il s'agit de faire ouvrir : les têtes se tournent vers cette autre porte, en direction de laquelle le cameraman dirige aussi son appareil⁴. Au moment où le voisin apparaît, il est ainsi «accueilli» par les regards; avant même qu'il ait prononcé son offre de collaboration, le cercle des participants s'est ouvert et l'a sollicité corporellement de s'associer à ce qui se passe. Ce jeu des postures contribue à rendre naturelle l'insertion du voisin dans l'action, sans rendre nécessaire une présentation ou une explication.

³ Michel Barthelemy, Renaud Dulong, Philippe de Lara, Marc Relieu, Patricia Paperman et Louis Quéré. L'idée qui avait motivé cette initiative était lié au fait que l'ethnométhodologie n'est pas une théorie sociale, mais un programme de recherche défini dans le premier chapitre de Garfinkel (1967). Pour comprendre en quoi consiste cette façon de faire de la sociologie, il ne suffit donc pas de lire des textes, il faut se mettre à analyser des données enregistrées, en s'aidant des recherches déjà publiées. De même que, dans l'apprentissage d'une langue, il ne suffit pas d'apprendre sa grammaire et son lexique, il faut la pratiquer.

⁴ Le changement de direction de la caméra rappelle une dimension de l'analyse qu'on a tendance à oublier et qui ici se manifeste comme phénomène, la médiation de son enregistrement. Le déroulement de l'interaction est celui que nous livre le film, selon l'angle de la caméra, avec le champ sonore capté par le micro. Bien que l'enregistrement ait été choisi pour sa qualité sonore, et bien que le cinéaste ait mis à la disposition des chercheurs les détails techniques des circonstances de son travail, le tournage s'impose comme intermédiaire obligé de l'observation de l'action. Au minimum, il imposerait d'ajouter à chaque résultat une clause du genre : compte tenu de ce qu'il est possible de voir et d'entendre grâce à l'enregistrement...

L'observation de ces sortes de détails - l'agencement des énoncés, l'organisation des regards, la contribution des gestes, l'orientation des postures, etc. - les fait ainsi apparaître comme ce qui sous-tend la saisie première de la scène et lui confère sa naturalité. L'ethnométhodologie y voit le savoir-faire à l'aide duquel les personnes produisent le caractère familier et intelligible de la vie en société. Ce savoir faire n'est pas codé dans des «règles de politesse», n'est pas appris comme procédé, ne pourrait faire l'objet de consignes professionnelles, ni s'inscrire dans un module de formation... Bien qu'il s'agisse d'accomplissements effectués et reconnus par les participants, ces détails ne font pas l'objet de leur attention, occupés qu'ils sont à la tâche commune, et ils sont dérobés au regard du spectateur de l'enregistrement filmique au profit du déroulement des épisodes successifs de l'interaction. Si l'ethnométhodologie s'y intéresse, c'est qu'elle prétend y «redécouvrir» le phénomène primordial de la vie en société : comment les humains agencent leurs pratiques en sorte qu'elles se donnent à voir en permanence comme familière, intelligible et allant de soi.

L'accomplissement de l'autorité en situation

On peut comparer l'analyste de la scène à un ergonome observant l'activité d'un ouvrier usinant une pièce : ce spécialiste aussi, en travaillant la séquence enregistrée des gestes, y «voit» autre chose que ce que perçoit un simple spectateur ou l'ouvrier. Les analystes de la séquence ont cherché eux aussi à la redécrire sous un jour inédit, à faire apparaître un savoir faire insoupçonné des acteurs eux-mêmes, à comprendre leur gestion experte de l'espace et du temps, etc.⁵ Entre autres choses, on peut tenter de respecifier dans ce registre de la pratique ce qui différencie l'agir d'un policier en train d'intervenir de celui d'une autre personne. Nous l'avons fait ici en faisant apparaître que l'autorité, associée conventionnellement à la catégorie de policier, est un accomplissement.

Que signifie cette idée que l'autorité serait «accomplie» ? Pour tout un chacun l'autorité est attribuée de façon globale à une institution. On pourrait en déduire que les gens abordent un policier en tenue, réagissent à ses ordres, se comportent en sa présence, en respectant une série de consignes stipulant ce qu'il y a lieu de faire face à un représentant de cette institution. Les manques flagrants manifestés par les protagonistes de la séquence quant aux égards dus à la police s'expliqueraient dans cette perspective par la différence culturelle, la méfiance,

etc. Et d'ailleurs c'est bien ainsi que le policier comprend ses difficultés : lorsque, à la fin de la séquence, la personne qui a résisté à son injonction finit par ouvrir la porte, il lui fait la leçon : «Madame, quand c'est la police, vous devez ouvrir...».

L'idée d'une «autorité accomplie» inverse cette façon de raisonner. Les droits et les devoirs en général, ceux de la police en particulier, ne sont pas à la source de la société, ils ne dictent pas leur agir aux personnes. Ils ne sont qu'une base d'inférences et d'actions : ils sont utilisés par chacun pour comprendre ce qui se passe devant lui. Les uniformes permettent à tout spectateur de la séquence du film d'identifier la scène comme intervention de la police, mais l'uniforme n'est pas la seule ressource de cette compréhension. Dans une interaction définie comme policière, les policiers produisent continuellement un comportement, une attitude reconnaissables comme comportement, attitude d'un policier. Et réciproquement, les personnes qui les entourent agissent en sorte de montrer que ce qu'ils font tient compte de la présence de la police. Y compris une résistance à ses ordres, et une dispute perturbant son travail, sont produites avec des marques attestant la conscience que ces agissements ont lieu devant des policiers. Bref, même si la vision de l'uniforme contribue à la définition d'une situation policière, l'uniforme ne fait pas le policier, la personne qui porte l'uniforme doit faire le policier, et les personnes qui l'entourent doivent le faire policier.

Autrement dit, l'autorité policière ne dérive pas de l'effet automatique de pressions institutionnelles manifestées par des marques comme l'uniforme, et elle doit être co-produite dans la situation. Dans toutes les situations où il y a autorité, celle-ci se «fabrique» de l'intérieur de l'interaction par une asymétrie entre ceux qui portent le signe d'un mandat, l'uniforme, et les autres personnes. Cette asymétrie constitue un bon outil d'analyse, car il n'est guère difficile d'énumérer des détails pertinents pour la production de cette asymétrie. Mais surtout, en travaillant d'autres détails repérés au cours de la recherche collective, il est possible de montrer que ce qu'on interprète comme «problèmes d'autorité» rencontrés ici par la police est liée au rétablissement d'une certaine symétrie entre les policiers et les personnes.

⁵ *La comparaison a au moins deux limites : d'une part nous étudions de la communication, la production d'un sens intelligible, non des événements physiques ou physiologiques. D'autre part nos descriptions de l'intervention policière ne peuvent avoir pour objectif de rectifier la manière d'accomplir une tâche qui n'a eu lieu qu'une fois...*

Faire le policier se manifeste, dans le cas de l'officier qui intervient principalement, par le fait de frapper à la porte au lieu de sonner, et de réclamer son ouverture sur un ton autoritaire⁶. Mais son travail ne passe pas seulement par des injonctions, des rappels à l'ordre ou d'autres accomplissements verbaux saisis par le premier regard ou lisibles sur la transcription. Si la tâche d'obtenir l'ouverture de la porte est énoncée et répétée, le maintien de cet objectif passe aussi par une organisation des postures corporelles, qui constitue la porte de l'appartement comme pôle d'orientation des regards. Le policier intervenant demeure le plus souvent face à cette porte, et ses collègues participent à son travail principalement en restant tournés vers celle-ci. Pour enchaîner sur l'exemple décrit plus haut, l'arrivée du voisin provoque un autre événement - une apostrophe de la femme à l'adresse du voisin - qui menace de déstabiliser la situation (voir le deuxième extrait de la transcription). La restauration du thème de l'ouverture de la porte passe certes par la formulation : «pour l'instant il suffit que la dame ouvre», mais avant de l'énoncer, le policier a piloté le corps du voisin vers la porte, l'obligeant ainsi à tourner le dos à l'initiatrice de la dispute.

Par ces divers aspects de son comportement, ce policier tente d'imposer une définition de la situation et de la maintenir contre d'éventuelles diversions. Définir une situation se manifeste d'abord par la répétition de l'objectif présent : obtenir l'ouverture de la porte. Mais une situation ne se caractérise pas seulement par un thème, elle implique, comme un jeu, une distribution des rôles possibles dans lesquelles les personnes présentes doivent se positionner, et qui déterminent ce qu'elle sont en droit de faire (Quéré, 1987). Enfin elle cartographie l'espace, ici en polarisant la porte de l'appartement comme élément principal du cadre matériel. La dispute, dont on parlera plus loin, représente une autre situation, non seulement elle redistribue les rôles de chacun, mais également elle requalifie l'espace en fonction de la position des deux adversaires; la porte y redevient un élément du décor au même titre que les murs...

L'autorité du policier intervenant s'accomplit donc dans les multiples comportements par lesquels il impose sa définition de la situation. C'est à cela qu'on repère aussi l'inégalité entre les policiers : on caractérise l'un d'eux comme chef, moins par ses galons que par sa position centrale dans l'intervention; c'est lui qui est l'acteur principal, et les autres hommes en uniformes ne semblent là que pour l'assister. S'ils semblent être passifs dans la première partie de la scène, leur posture et leur mutisme ne

contribuent pas moins à soutenir le cadre défini par leur chef : ils sont tournés vers la porte et le chef. Or justement, ce chef n'arrive pas à se faire obéir des autres personnes, et ce fait signifie peut-être qu'il n'obtient pas la reconnaissance de cet ensemble de marques de son autorité.

L'intérêt de cette séquence est que la réalisation coopérative de l'autorité y est problématique. Elle l'est pour deux raisons :

- d'une part le chef des policiers n'obtient pas que la personne située à l'intérieur de l'appartement lui ouvre la porte,
- d'autre part les deux personnes qui sont du côté visible de la porte perturbent la poursuite de l'objectif fixé par le chef. Ces deux personnes se disputent. On va reprendre chacun de ces deux aspects, afin de montrer comment certains procédés par lesquels le policier tente de maintenir l'asymétrie caractéristique de la police sont mis en échec. C'est cet échec qui fonde notre appréciation du caractère problématique de l'affirmation de son autorité.

1^{ère} partie : le refus d'ouvrir la porte

L'attitude de la personne située derrière la porte, on la comprend spontanément comme refus d'obéir, donc comme rejet de l'autorité, ou, mieux, comme un conflit entre deux autorités puisque la personne se justifie en disant qu'on lui a ordonné de n'ouvrir la porte à personne. Ce qui permet cette interprétation, c'est la répétition de l'ordre par le policier et la répétition par la personne de la justification de son refus d'obéir. Ces répétitions colleraient bien avec ce qui a été dit précédemment sur l'impossibilité de réaliser l'asymétrie, car les protagonistes semblent à égalité dans la sorte de duel verbal qu'ils mènent.

Maintenant en examinant de près la transcription des échanges, on perçoit un phénomène curieux, c'est l'absence de dialogue entre ces deux interlocuteurs. Les énoncés ne s'enchaînent que rarement. Il ne présentent finalement pas les traits d'une discussion, et cette phase apparaît comme ce qu'on appelle prosaïquement un dialogue de sourds.

Ceci mérite un bref rappel de ce qu'est une interac-

⁶ La porte est équipée d'une sonnette électrique, et la suite de la scène montrera qu'elle fonctionne. Les coups frappés et le ton autoritaire de «c'est la police, Madame !» peuvent être interprétés rétrospectivement lorsqu'on a compris que le conflit conjugal dont cette intervention est le contexte est engagé depuis longtemps : même si le policier n'en connaît pas le détail, il suppose que les occupants de l'appartement s'attendent à une démarche de la police.

tion. En effet l'intervention policière se déroule dans une série d'interactions : les policiers utilisent le langage de tout le monde, comme tout le monde. Or ces interactions ordinaires sont ordonnées par des règles régissant tout échange, et c'est dans ce cadre «interactionnel» que s'accomplit l'intervention et que sont résolus les problèmes particuliers qui se posent aux policiers : se faire identifier, faire reconnaître leur autorité, etc.

Par interaction ordonnée, nous entendons ceci : dans une situation réelle donnée, les personnes interagissent le plus souvent en alternant leurs contributions. Par exemple, dans une conversation, les interlocuteurs prennent la parole à leur tour; ils ne peuvent d'ailleurs s'entendre mutuellement que s'ils ne parlent pas en même temps (Sacks, Schegloff & Jefferson, 1974). Mais ces énonciations ou les actions non verbales ne sont pas produites indépendamment les unes des autres, elles s'enchaînent. Chaque énoncé définit pour l'énoncé suivant une gamme de possibilités hiérarchiquement ordonnées : une question appelle une réponse, une salutation exige une salutation en retour, etc. Par la façon dont il enchaîne, le partenaire manifeste comment il a compris l'énoncé.

Comme exemple, revenons au premier extrait de l'intervention transcrit plus haut, le dernier échange manifeste clairement un enchaînement correct : à la question de la dame «mais pourquoi je vais ouvrir», le policier fournit un énoncé qu'on peut caractériser comme réponse possible à cette question : «mais parce que je vous le demande, madame». Par contraste, indiquons comment se poursuit la scène après cet échange. On entend, venant de l'intérieur de l'appartement les pleurs d'un enfant, et la femme qui accompagne les policiers commente : «l'enfant qui pleure». Le policier décide alors d'entamer, à travers la porte, une discussion sur le fond :

policier : - écoutez madame, c'est la police, nous avons une dame qui nous dit que vous avez sa fille, c'est vrai ou pas ?

voix : - mais, il va venir

Il est difficile de comprendre le second énoncé comme réponse à la demande d'information du policier, d'autant plus que cette demande s'achève par une question appelant une réponse par oui ou non. Or la plupart des répliques de la dame au policier, et aussi à son voisin, sont ainsi hors du champ des possibilités ouvert par leurs énoncés. On pourrait interpréter cela comme une stratégie de défense, mais le cadre d'analyse n'autorise pas à projeter ainsi des raisonnements dans la tête des personnes⁷. Et

d'ailleurs ce n'est pas utile : si on se reporte à ce qui a été dit plus haut de la situation, on peut comprendre plus simplement que la personne située derrière la porte n'occupe pas une des positions définie par la situation, ce qui lui est facilité par son absence corporelle de l'espace de l'intervention.

Le phénomène du positionnement a été identifié par Erving Goffman comme condition d'une interaction : il faut que les positions adoptées par les partenaires soient congruentes entre elles et avec la situation. Goffman (1987) définit par position le rôle que chacun endosse dans une situation donnée, laquelle, nous l'avons dit, définit des places à occuper pour y coopérer. Selon ses propres termes, c'est «l'attitude que nous prenons envers nous-mêmes et les autres personnes présentes, telle qu'elle s'exprime dans la manière dont nous traitons la production et la réception d'une énonciation». La série de ces échanges ratés contraste avec la dispute qui est transcrite dans le dernier extrait du premier paragraphe. Les énoncés que les adversaires y échangent se répondent mutuellement comme des contre arguments à des arguments.

Conclusion : dans la première partie de la séquence, les partenaires ne jouent pas ensemble, ne discutent pas ensemble. Le policier répète son ordre d'ouvrir la porte, l'assortit de justification, d'explication, de menaces. La dame, elle, se contente de répéter qu'elle va ouvrir quand Mr Ringuin sera là. Ces positions ne sont pas congruentes l'une par rapport à l'autre. Il est difficile de parler d'un «refus d'autorité» face aux injonctions de la police, puisque la dame ne s'est pas positionnée par rapport à la situation qui se déroule de l'autre côté de sa porte. C'est comme dans un jeu ou un sport collectif, on ne peut parler d'un manquement aux règles que pour ceux qui se sont d'abord positionnés dans l'une des places prévues par la règle.

2^{ème} partie : la dispute

Le cadrage de la situation dans le point de vue du chef des policiers - obtenir l'ouverture de la porte avant tout autre chose - suppose, de ce côté-ci de la porte, que les personnes adoptent cette définition de l'objectif, y coopèrent, ou au moins ne détournent pas le thème de l'activité. Pour les policiers subalternes, ils appliquent les routines de leur métier. Ils

⁷ Garfinkel (1967) dit par boutade qu'il n'est pas nécessaire de trépaner un acteur pour connaître son intention, le sens de ce qu'il fait est observable, intelligible, au moins suffisamment pour que ses partenaires coopèrent avec lui.

dossier

contribuent principalement à l'opération par leur attitude corporelle : ils restent orientés vers la porte et vers le chef qui tente de négocier. Relevons en outre quelques détails :

- Pendant que le chef tente d'établir le dialogue avec la personne située derrière la porte, la jeune femme qui accompagne la police s'adresse au policier situé près d'elle «elle m'a fait marcher depuis ce matin, monsieur !», mais celui-ci demeure tourné vers la porte et ne répond pas. Il met ainsi un terme à ce qui aurait pu être une diversion.

- A deux reprises, un policier fait la suggestion à son chef que le voisin détient, dans le trousseau de clefs qu'il tient à la main, de quoi ouvrir la porte.

- Enfin, c'est l'initiative d'un policier qui met fin à la dispute, en entraînant la femme à l'écart et en permettant ainsi que le voisin puisse de nouveau collaborer avec le chef à l'ouverture de la porte.

Si les policiers occupent la place définie par la situation, telle que l'a cadrée le chef, la jeune femme qui les accompagne, et qui a probablement été les chercher, perturbe à plusieurs reprises la réalisation de l'opération décidée par le chef. Une interprétation de la séquence en terme de conflit d'autorité s'appliquerait mieux au rapport du chef avec cette personne qu'avec la dame située de l'autre côté de la porte. Mais, pour interpréter en termes d'autorité, on a posé qu'il fallait déceler un manque d'asymétrie. Il faut donc examiner de plus près les séquences de perturbation, et repérer les procédés utilisés par la dame pour les provoquer, et ceux utilisés par les policiers pour les neutraliser.

- Nous venons de voir une première tentative d'attirer l'attention d'un policier et son échec dû à la passivité de celui-ci.

- Sa deuxième tentative se situe à l'arrivée du voisin, comme on l'a dit au début de l'article en décrivant la scène. Elle adresse à la cantonade un énoncé qui qualifie le voisin de «complice», forçant celui-ci à lui répliquer. Mais le chef parvient immédiatement à stopper ce qui aurait pu dégénérer en altercation, en recadrant la situation sur l'ouverture de la porte.

- Sa troisième tentative se place juste après la première tentative du voisin de s'adresser à la personne située derrière la porte. La jeune femme lance en direction de cette personne «tu iras en prison, ma grande, toi !», ce qui provoque le voisin à se retourner vers elle, à enclencher la dispute transcrite plus haut, et, malgré les tentatives du chef des policiers, à abandonner la situation cadrée jusque là par lui, pour une autre.

La nouvelle situation est une dispute, ce qui modifie complètement la scène : les acteurs principaux sont maintenant la jeune femme et le voisin, les protagonistes de la dispute; les policiers sont en second plan. Il n'est plus question de l'ouverture de la porte et on n'entend plus la voix de la femme située derrière la porte. Le foyer de l'attention n'est plus la porte, les policiers, y compris le chef, sont orientés maintenant vers les disputants. Une dispute implique en effet que deux personnes présentes adoptent le rôle d'adversaires l'un de l'autre; quant aux autres personnes présentes, elles peuvent soit prendre parti pour un des adversaires, soit rester spectateurs, soit jouer les médiateurs, mais si la dispute est publique, elle impose à chacun l'une de ces positions.

Un autre changement structurel opéré par la dispute, se découvre en mettant en parenthèses le contenu des énoncés, et en examinant l'organisation des tours de parole, c'est-à-dire l'ordre dans lequel chacun des locuteurs produit un énoncé. On comparera cette organisation dans le cas où le chef maîtrise la situation, et dans celle où il ne la maîtrise plus. Lors de l'arrivée du voisin, cet ordre est le suivant (voir le deuxième extrait de la transcription donné au début de l'article) : femme - policier - voisin - policier - voisin - policier - voisin.

Lors de la dispute (voir le dernier extrait de la transcription donné au début de l'article), femme - voisin - femme (policier) - voisin - femme - voisin (policier) - femme (policier) - voisin - femme - policier. Les emplacements des énoncés du policier sont en parenthèses car ils sont en chevauchement sur ceux de l'un ou l'autre des protagonistes et que la voix du policier est moins forte que les leurs.

La comparaison entre ces deux séries fait apparaître une structure des tours de parole typique de l'asymétrie entre les locuteurs et qui a été depuis longtemps repéré par les conversationnalistes comme une marque, sinon de l'autorité, du moins d'une situation institutionnelle (Atkinson, 1982). Cette structure serait du type A B A C A C A B A D A B... : un des locuteurs reprend systématiquement la parole après le tour de l'un des autres. C'est une asymétrie qui fait penser par exemple à une confrontation entre deux suspects dans le bureau d'un procureur, ou à l'interrogation d'une classe d'élèves par un professeur.

Une des prérogatives de l'autorité consiste à donner l'autorisation de parler aux personnes, et à reprendre le tour à la fin de chacune des énonciations. Le fait remarquable ici est que rien ni personne ne régleme explicitement l'interaction. On pourrait dire que la vue de l'uniforme suffit aux per-

sonnes présentes pour doter le policier de ce privilège. Mais le caractère problématique de ce trait, le fait que deux personnes parviennent un temps à déroger à cette règle, les efforts alors déployés par le policier pour la faire respecter indiquent qu'il s'agit là d'une co-réalisation du policier et des personnes qui l'entourent. Ce n'est donc pas parce que les gens attribueraient spontanément de l'autorité au policier que cette organisation des tours conversationnels s'impose. Si les personnes qui entourent le policier peuvent faire entrave à cette organisation, c'est que leur concours est indispensable à la production de cette asymétrie, dont nous avons dit qu'elle accomplit son autorité.

Pour terminer, je voudrais faire deux remarques au sujet de la dispute elle-même. Cette activité sociale est caractérisée par des insultes, par des accents agressifs ou indignés, par la montée du ton des voix, par la tension des visages, par un tempo plus rapide des échanges. Ces traits typiques sont ceux qui permettent de reconnaître une dispute dans la séquence. La première remarque porte sur l'organisation sociale de cette activité. L'examen de la transcription fait apparaître une structure d'ordre qui autorise à dire que, même pour se disputer, les gens procèdent avec méthode : les disputants respectent l'alternance des tours de parole, même si, en haussant le ton de la voix, ils tentent d'imposer le silence à l'adversaire. Et il est même assez remarquable que, malgré l'accélération du tempo, il y ait peu de chevauchements entre les énonciations des disputants, et qu'on ait pu les transcrire et les caractériser comme échange d'arguments. Les chevauchements repérés par le transcripateur concernent deux énoncés du policier sur ceux de la femme. Le problème du chef des policiers est en effet de parvenir à reprendre son rôle de répartiteur des tours de parole. Pour cela, il doit placer ses appels au calme entre deux tours de parole des adversaires, mais comme ceux-ci ont accéléré la cadence des énonciations, chacune de ses tentatives, énoncée à voix calme, vient en chevauchement d'une réplique énoncée à voix haute.

Finalement c'est les déplacements corporels des policiers qui vont mettre un terme à la dispute. C'est ici qu'intervient la seconde remarque : pour s'insulter les deux adversaires se tiennent face à face et semblent avoir besoin de voir les yeux de l'autre. Lorsqu'on regarde l'enregistrement en prêtant attention aux mouvements, on assiste à une initiative remarquable du chef des policiers dans le cours de l'altercation : il se place entre les deux adversaires,

comme pour couper la ligne de leurs regards, mais ceux-ci font immédiatement mouvement pour retrouver, par dessus son épaule, une réciprocité de visualité. Finalement, comme on l'a déjà mentionné, c'est l'intervention d'un autre policier qui met un terme à la dispute : en écartant la jeune femme, il permet à son chef de reprendre avec le voisin le problème de l'ouverture de la porte.

J'ai tenté de vous présenter l'ethnométhodologie en exposant des bouts d'analyse d'une donnée enregistrée. C'est sans doute le meilleur moyen pour faire comprendre qu'il s'agit d'une pratique sociologique, et non d'une théorie. Les théories de l'autorité institutionnelle la font dériver peu ou prou de l'effet psychologique de pressions caractéristiques de la structure sociale. Le raisonnement ethnométhodologique examine les détails par lesquels, dans une situation donnée, les gens constituent, réalisent coopérativement, co-construisent une asymétrie entre policiers et citoyens, asymétrie qu'on réfère habituellement comme autorité. Invoquer l'ordre institutionnel pour expliquer des scènes de ce genre consisterait à ignorer la façon dont, dans une situation donnée, des personnes se font connaître comme membres d'une institution comme la police et d'autres se réfèrent à cette entité comme dimension de la situation. Bref, l'autorité policière «se fabrique» de l'intérieur d'une interaction.

Renaud Dulong
Renaud.dulong@ehess.fr

Références

- Atkinson J.M., (1982), «Understanding formality : notes on the categorization and production of 'formal' interaction», *British Journal of Sociology*, 33.
- Garfinkel H., (1967), *Studies in Ethnomethodology*, Prentice Hall, New York.
- Goffman E., (1987), «La position», in Goffman E., *Façons de parler*, tr. fr. Ed. de Minuit, Paris.
- Quéré L., (1987), «Mise en place d'un ordre et mise en ordre des places : l'invitation comme événement conversationnel», Conein B. (eds.), *Lexique et faits sociaux*, in *Lexique*, n°5, Presses Universitaires de Lille.
- Relieu M., (1993), «L' intervention policière comme action située», in Relieu M., *La relation de service dans le secteur public, tome 3 : Les compétences de l'agent*, Plan urbain-RATP-DRI, p. 173-193.
- Sacks H., Schegloff E. & Jefferson G., (1974), «A Simplest Systematic for Turn Taking», *Language*, vol. 50.